



Procès-verbal

Commission Pratiques féminines



Réunion du : 9 Mars 2026
A : Arbouans - siège du district Doubs Territoire de Belfort
09H30 - 12H00

Présents : MM. Stéphanie BARBIER - Marc TISSERAND - Christophe GIRARDET -
Maxime BONIN - Yannick LAURENT - Cyrille LAMBINET

Excusé : M. Bertrand NORMAND

1°) **Point sur la reprise de compétitions en phase Printemps 2026 :**

Les matchs de Coupe CREDIT AGRICOLE non joués en fin de phase automne 2025 dernière ont pu se dérouler en février 2026, afin que le tour suivant (8èmes de finale) puisse se jouer dans les dates prévues au calendrier.

Pour les Seniors F à 11, il y a eu inversion de date entre le 8^{ème} de finale et la reprise des championnats.

Merci aux clubs concernés d'avoir tout réalisé le nécessaire (inversion ou demande pour jouer sur un terrain synthétique d'un club voisin) pour pouvoir jouer ces matchs.

Quelques forfaits sont à déplorer.

Une nouvelle équipe a intégré le groupe A en Seniors F à 8, BESANCON FOOT 2.

Quelques matchs à reprogrammer :

2 matchs en D1F, 5 matchs en D2F.

3 matchs en Seniors F à 8,

2 matchs en U18F à 11 (Coupe Ligue Bourgogne Franche Comté),

1 match en U18F à 8.

Le district de Haute Saône effectue un suivi hebdomadaire pour les matchs U13F et U15F avec rappel pour les feuilles de matchs non envoyées. Peu de matchs non joués.

2°) Finales Coupe CREDIT AGRICOLE :

Rappel : Suite à une demande des deux présidents de district, les dates des finales prévues les 6-7 juin 2026 (Assemblée générale de la FFF) sont avancées au week-end du 30-31 Mai 2026.

Suite à la réponse au courriel de candidature envoyé aux clubs haut-saônois, 1 club a confirmé sa candidature pour l'organisation des finales féminines : Vesoul Fc.

La commission valide le lieu de Vesoul (stade René Hologne) pour l'organisation de ces finales le samedi 30 Mai 2026 avec comme support/organisation : Vesoul Fc.

A noter que seul le terrain synthétique Honneur sera utilisé + ensemble des vestiaires sous tribune honneur.

Projet d'organisation de la journée :

Finale U15F à 8 à 10h00

Finales U15F à 11 à 12h00

Finale U18F à 11 à 14h30

Finale Seniors F à 8 et U18F à 8 à 17h30

Finale Seniors F à 11 à 19h30

Ce programme pourra être modifié en cas de besoin.

Une demande d'arbitres sera à faire aux CDA des 2 districts (de préférence arbitres féminines) : 3 arbitres pour les 2 finales U15F(à 8 et à 11), 3 arbitres pour les 2 finales U18F (à 8 et à 11) et 3 arbitres pour les finales : Seniors F à 8 et Seniors F à 11.

3°) Dérogations :

La commission fait un point sur les dérogations demandées par les clubs pour la phase Printemps.

Certains clubs n'ont pas demandé le renouvellement des dérogations de la phase automne 2025 pour la phase printemps 2026.

Rappels :

- Les clubs doivent envoyer un email au district d'appartenance avec les noms, prénoms, numéro de licence et date de naissance pour le renouvellement des dérogations.
- Les dérogations doivent être présentées avec la licence lors d'un match.
-

4°) Préparation tirages des Coupes Féminines :

La commission prépare les tirages des différentes coupes Féminines CREDIT AGRICOLE.

Seniors F à 11 : 8 équipes

Seniors F à 8 : 8 équipes

U18F à 11 : 8 équipes

U18F à 8 : 8 équipes

U15F à 11 : 8 équipes

U15F à 8 : 8 équipes

Les matchs se dérouleront le 4 avril 2026 pour les U15F à 8, U15F à 11, U18F à 8 et U18F à 11.

Pour les seniors F à 8 et Seniors F à 11, les matchs seront programmés le 6 avril 2026 (lundi de Pâques).

Possibilité aux clubs de demander un changement de date avec accord du club adverse.

Le prochain tirage des coupes féminines (1/2 Finale) aura lieu chez notre partenaire LE GEANT DU FOOT à Franois (lieu et date à confirmer).

Lors du tirage, chaque équipe ½ finaliste sera dotée d'un jeu de maillots offert par notre partenaire le CREDIT AGRICOLE.

La présence d'un dirigeant de chaque équipe est conseillée pour assister au tirage et récupérer le jeu de maillots qui devra être porté pour les ½ finale et la finale.

Rappel règlement tirage Coupes CREDIT AGRICOLE :

Les rencontres, à l'exception des finales, ont lieu sur le terrain du club premier nommé.

C'est l'équipe tirée au sort en 1er qui reçoit, sauf si celle-ci était « recevante » au tour précédent, alors que son adversaire s'était déplacé ; dans ce cas le match est inversé.

Un club exempt est considéré comme recevant.

5°) Tirages des Coupes Féminines :

Tirage des coupes à 12H15 en direct sur les réseaux sociaux (Facebook) :

U15F à 8 : Matches samedi 4 Avril 2026

- Ent COLOMBE/NOIDANAIS – AUDINCOURT
- GJ RUDIPONTAIN – ARCEY
- Ent FONTAIN/PREMIER PLATEAU - ORNANS
- GJ/GSF VAL DE CERISE – Ent ST VIT/ GRAND BESANCON

U15F à 11 : Matches samedi 4 Avril 2026

- VESOUL – LES FINS
- GRAND BESANCON – Ent RACING BES/ VELOTTE 2
- ASM BELFORT – ROCHE NOVILLARS
- GJ/GSF LARMONT – VALDAHON/VERCEL

U18F à 8 : Matches samedi 4 Avril 2026

- Ent FONTAIN/PREMIER PLATEAU – FRASNE
- GRAND BESANCON – GJ/GSF VAL CERISE
- PAYS MINIER – GRANDVILLARS
- VALENTIGNEY FEM – EXINCOURT

U18F à 11 : Matches samedi 4 Avril 2026

- MONTS VILLERS – ARCADE/SIROD
- ORNANS – PERROUSE
- GJ RUDIPONTAIN – GIRO LEPUIX
- ASM BELFORT – VOUJEAUCOURT

Seniors F à 8 : Matches lundi 6 Avril 2026

- BRETONVILLERS – ORNANS
- VAL DE PESMES – 4 RIVIERES 70
- SEVEUX MOTEY – GJ/GSF VAL CERISE 2
- LA ROMAINE – BESANCON VELOTTE

Seniors F à 11 : Matches lundi 6 Avril 2026

- MONTANDON – SPORTING BESANCON
- NOIDANAIS – VOUJEAUCOURT
- RIOZ – Ent MONTFAUCON/SAONE/AIGREMONT
- LAC REMO VAUX – MORTEAU/MONTLEBON

5°) **Divers :**

Le district du DTB présente le projet de modification d'horaire pour la saison prochaine.

Principal changement/modification programmation :

- U15F à 11 : samedi à 10H00
- U13F : matchs ou plateaux à 13h00.

Prochaine réunion de la commission : Date et lieu à déterminer

Le Représentant du District
HAUTE SAONE

Yannick LAURENT

Le Représentant du District du
DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

Christophe GIRARDET

RAPPEL :

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.